Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1966)

Heft: 61

Artikel: Médecine et société

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1029404

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jacqueline Ormond écrit le roman du double exil

Les stratèges de la révolution ont leurs bistrots et leurs enseignes comme leurs confrères du Café du Commerce. On en trouve au « Lyrique », au « Bourg », au « Bel-Air », du moins à Lausanne et dans les romans de Jacqueline Ormond.

Quand donc ces stratèges découvrent les limites du socialisme en Suisse et le miteux réformisme auquel nous sommes condamnés, quand ils mesurent à quel point la prospérité helvétique est liée au système capitaliste, alors ils rêvent de la révolte du Tiers-Monde, où des peuples pauvres et exploités dressent des barricades continentales à travers l'Afrique, à travers l'Amérique latine. Et ils attendent. Jacqueline Ormond, elle, n'a pas attendu, mais a fait ses valises pour le Mali, Etat socialiste et africain. Cette Afrique-là l'a reçue loyalement, mais sans concession romantique. Une année d'enseignement dans « la brousse » avant d'accéder à l'enseignement secondaire à Bamako.

Après trois ans d'Afrique, Jacqueline Ormond revient provisoirement en Suisse achever ses études et préparer à l'Université de Fribourg un doctorat sur la littérature africaine; elle travaille, parallèlement, comme correctrice à l'Imprimerie Saint-Paul, où de bonnes sœurs éditent, on le sait, « La Liberté ». De l'Afrique noire à Fribourg !... De cette expérience, elle tire un roman, « Transit », qui a trouvé en Gallimard un éditeur, sous le label N.R.F.

Alors que la littérature románde échappe difficilement au repliement sur soi, à l'angélisme, à la calligraphie et aux tourments de conscience, ce roman, le premier d'une génération qui part chercher ses coordonnées sur une mappemonde et non seulement entre le Jura et les Alpes, ce roman apporte-t-il une nouvelle chaleur (africaine), une nouvelle « découverte du monde » ?

L'Afrique

J.O. C'est par ces initiales que Simone de Beauvoir désigne notre romancière dans un alinéa de « La force des choses » qu'elle lui consacre. C'est à Simone de Beauvoir qu'est dédié « Transit ». Mais, malgré cette admiration de disciple, Jacqueline Ormond parce qu'elle a travaillé sur le terrain, pourrait se distancer du pittoresque témoignage de Simone de Beauvoir sur le Mali : d'horrifiques histoires « de longs vers qui s'insinuent sous la peau par la plante des pieds et qui se creusent des cavernes; pour les extirper, il faut en saisir une extrémité qu'on enroule sur une allumette; chaque jour, on donne un tour à l'allumette : si on essayait d'arracher le parasite d'un seul coup, il se casserait et on n'arriverait plus à s'en débarrasser ». On serait donc en droit d'espérer d'elle un témoignage direct d'une enseignante au Mali. Par exemple, que donne dans la tête d'adolescentes noires cet extraordinaire brassage de cultures : le jargon marxisant (le Mali est un Etat socialiste), la religion musulmane, la littérature française (on lit Corneille en classe) et enfin les traditions locales.

Mais les amis de l'Afrique ne parlent pas volontiers de leurs expériences. Pourquoi livrer des anecdotes qui seront mal comprises, déformées, dont l'interlocuteur voudra faire du pittoresque ? Et puis l'Afrique, vue de près, n'est pas pure comme la flamme et la Révolution. Geneviève, l'héroïne du roman, déclare:

« ... même à Bamako, le socialisme avait d'énormes taches sales; si je les avais étalées, tous les réactionnaires auraient jubilé, je ne pouvais leur donner cette joie. L'échec des mots dans le journalisme était évident : les meilleurs articles sur les événements du Vietnam ne modifieraient pas la situation au Congo. A Bamako, j'enviais mes collègues de « L'Essor » qui pouvaient écrire de beaux articles sur l'importance de l'investissement humain ou expliquer comment réaliser les objectifs du Plan quinquennal. Mais, à y regarder de plus près, je m'aperçus que leur travail avait

des résultats aussi douteux que le mien : dans les bureaux, les fonctionnaires lisaient « L'Essor », ils lisaient, et après ? Le peuple, lui, ne lisait pas « L'Essor », parce qu'il n'avait pas encore appris à lire, parce qu'il parlait le bambara et que « L'Essor », comme le journal syndical, était rédigé en français. Mon pessimisme allait encore plus loin : je pensais que les mots imprimés, non seulement étaient incapables de susciter l'action, mais encore qu'ils la stérilisaient. Certains lecteurs éprouvent un plaisir esthétique à lire un bon article; ils disent « C'est bien écrit » ou « C'est vrai » ou « Je suis d'accord »...

Ce n'est pas le seul obstacle : en deux ans, en trois ans, il est difficile de connaître l'Afrique à un degré assez intime pour que le témoignage direct n'ait plus à s'intituler « moi et l'Afrique », pour que la subjectivité s'efface, pour que l'autre monde se découvre. D'où apparemment la plus grande authenticité du roman; l'auteur, à cause même de la gratuité de la fiction, se sent plus libre d'être lui-même. Il ne témoigne pas. Il raconte. Il retrouve le droit de mêler son histoire à l'histoire. Ainsi, dans « Transit », la présence de l'Afrique devient amour-passion heureux et malheureux pour un chef noir du R.D.A. Mais Abdou, encore que polygame, est pris tout entier par son dévouement à son pays, à la politique, à la construction du nouvel Etat. Ainsi ce que cette politique africaine a d'impur (les « taches sales ») est lavé; pour qu'un homme s'y consacre au point de ne pas avoir le temps d'aimer, il faut (sophisme du cœur) que la mission soit noble. Si l'Afrique nous est pré-férée, c'est parce que l'Afrique est grande. Une des pages les plus belles du roman, c'est ce dialogue où l'auteur s'efforce de déjouer les pièges de la mauvaise foi consolante.

« — Si son amour avait été aussi grand que tu l'imagines, il ne t'aurait pas lâchée pour la politique : elle ne fut pour lui qu'un prétexte qu'il utilisa pour se débarrasser de toi. Quand un homme aime une femme, il ne la délaisse pas; il est capable de n'importe quelle acrobatie pour la voir, aurait-il l'emploi du temps le plus chargé du monde.

— Ce que tu me dis là est certainement exact pour un Européen, pas pour un Africain, pas dans un pays socialiste. D'ailleurs, il ne m'a pas lâchée pour la politique comme tu le dis, c'est moi qui suis partie.

— Tu es partie parce qu'il t'avait lâchée, ça revient au même. Tu as inventé ensuite de saintes raisons pour tout justifier ».

L'amour pour un Africain qui aime l'Afrique permet donc d'escamoter, dans le roman, la réalité africaine (avec sa beauté et ses ombres). Le roman justifie l'abstraction.

La Suisse

L'action principale se déroule en Suisse. Non à Fribourg, mais à Lausanne, J.O. ne craint pas de situer ses personnages. Elle ne renie pas son provincialisme. Ils circulent donc dans les bistrots susnommés: Bourg, Métropole, Lyrique, mais pas à la Maison du Peuple, probablement trop réformiste. Le héros principal est du genre pauvre type, un nommé Duvoisin, un gauchisant qui vieillit mal. Il doit incarner ce que nous avons de miteux. Ainsi joue en négatif le procédé de l'abstraction romanesque qui, en positif, s'appliquait à l'Afrique. Un homme grisaille résume la grisaille du pays, ce qui permet de n'en pas dire plus long. Aussi, les détails réalistes (un repas, la visite-chez-les-amis-qui-vous-font-visiterl'appartement, les dépêches de la « Tribune de Lausanne ») se présentent plus comme des papiers collés sur un fond abstrait que comme des fragments réel. Plusieurs sont d'ailleurs de charmants collages:

« Sur le pont Chauderon, Geneviève vit l'homme qui l'avait si souvent intriguée lorsqu'elle passait en voiture; il se promenait sur les ponts en bleu de travail et portait une longue perche munie à son extrémité d'une espèce de poire; à quoi servait cette perche ? Geneviève s'arrêta à quelques pas de l'homme; il s'approcha du gardefou, à la hauteur d'un drapeau; il tendit sa perche et libéra le drapeau que le vent avait enroulé autour de la hampe; il déroula tous les drapeaux du pont et partit. Elle se demanda comment l'administration lausannoise appelait l'homme qui faisait flotter les drapeaux. »

Le roman

Le romancier doit implicitement se justifier de nous avoir contraints à nous intéresser à quelques personnages singuliers et particuliers. Au XXº siècle notamment, il est soumis à un « terrorisme » anti-roman. Que la marquise soit sortie à cinq heures, que l'héroïne soit blonde ou brune, ces détails ne sont pas pour nous essentiels. Valéry et Breton, sur ce point, se trouvent d'accord. On soupçonne donc le romancier d'être naïf comme l'Anglais qui débarquant à Calais concluait de ce que la première Française rencontrée était rousse que toutes les Françaises l'étaient. Un Abdou : l'abnégation africaine, un Duvoisin : la mollesse vaudoise. Or la beauté des romans n'est pas dans la généralisation des cas singuliers. Elle est dans la complexité, la diversité des significations, dans le non-généralisable abstraitement. Les existentialistes, dont Mme de Beauvoir, ont, dans leurs meilleures pages insisté sur l'ambiguïté de toute morale; à plus forte raison devrait être ambigu le roman.

La fiction romanesque n'est pas chez J.O. un moyen généreux de retrouver le multiface des êtres et des choses; c'est un procédé de schématisation. Cela nous vaut quelques très belles pages de moraliste, qui révèlent un style fait de sobriété et de force : voyez nos citations. Mais le prix de cette qualité, c'est la vie multiforme sacrifiée. L'Afrique n'est pas encore présente, la Suisse est niée. Double exil.

A. G.

Médecine et société

L'Office fédéral des assurances sociales a publié récemment la statistique relative à l'assurance-maladie en Suisse (année 1964). Du fait de la révision de la LAMA les subsides fédéraux ont pratiquement doublé de 1963 à 1964, passant de 65,6 à 135,3 millions de francs.

Pour la première fois, un tableau indique, pour chaque canton, quel pourcentage de la population est assurée. La moyenne suisse s'établit à 79 %, et l'étude de la répartition par cantons montre une surprenante diversité.

Le plus grand pourcentage d'assurés se trouve dans les cantons des Grisons, de Bâle-Ville, de Schaffhouse et de Soleure, où plus de 90 % de la population est assurée. En fin de liste nous trouvons : Nidwald et Obwald 64 %, Appenzell Rhodes-Intérieures 61 %... puis, pour clore, Genève et Vaud 58 %.

Même si l'on admet que ces statistiques exigeraient une analyse qualitative (la simple indemnité journalière en cas de maladie est comprise dans ces chiffres), il est évident que le problème se révèle aigu dans les cantons de Vaud et de Genève.

Or, pour situer à leur juste place quelques arguments des adversaires d'une assurance-maladie généra-lisée, il vaut la peine de lire, dans le numéro spécial des « Cahiers Protestants », consacré aux rapports de la Médecine et de la Société, l'étude du Docteur P. Vuilleumier, intitulée : « Le Marché de la Médecine en Suisse ». Elle parle le langage des faits et des chiffres.

L'auteur analyse notamment la consommation médicale en Suisse. Nous renvoyons nos lecteurs aux détails de la démonstration. En résumé, il en résulte ceci :

Si l'on distingue trois catégories d'actes, soit les consultations et visites médicales, les interventions chirurgicales, les actes médicaux techniques, on constate que depuis vingt ans les consultations et visites ont augmenté de 20 % par individu. L'augmentation est régulière et linéaire. En revanche l'augmentation des actes techniques et chirurgicaux n'est plus linéaire, mais parabolique; la progression s'accélère; rien n'indique qu'elle va se ralentir.

Le docteur Vuilleumier écrit: « Ce sont les actes médicaux « techniques » qui relèvent pour la plupart de la médecine hospitalière qui augmentent le plus ». Or ces actes-là sont, en général, indépendants de la complaisance du patient à se faire soigner. Et ce ne sont pas les progrès faits par l'assurance-maladie ces vingt dernières années qui expliquent l'augmentation de cette forme de consommation médicale. Il s'agit là d'évidences. Mais il n'est pas inutile de les rappeler. La généralisation de l'assurance-maladie pose des problèmes complexes, raison supplémentaire pour liquider les faux problèmes. Une étude comme celle du docteur Vuilleumier place la discussion sur son vrai terrain.

Sur les banques suisses

Les banques suisses sont devenues un sujet international. La littérature y trouve son compte... numéroté; après 007, on fera l'histoire de 996 (le chiffre bancaire).

Mais les banques suisses sont aussi un sujet national. Quand nous abordons ce thème, nous contrôlons d'abord un réflexe. Il serait facile, selon une pente gauchisante, de voir dans les banques quelque puissance occulte et machinationante. Or, l'activité bancaire est indispensable, comme toute autre activité commerciale ou industrielle, à la vie économique moderne. Il y a des banques, comme il y a des travailleurs.

Cette précaution prise, les prétentions des banques suisses apparaissent stupéfiantes. Dans aucun autre secteur on ne pousse plus loin l'affirmation: notre prospérité coïncide avec l'intérêt national. Quelques exemples.

On sait que la révision de la loi sur la Banque nationale suisse est en discussion. Elle donnera à la Banque nationale des moyens (modestes) d'agir sur le marché de l'argent, notamment en contrôlant l'augmentation des crédits. Dans un communiqué, l'association suisse des banquiers a fait savoir (nous citons): « Dans nos conversations avec la Banque Nationale, nous avons proposé un système qui aurait donné aux banques le droit de participer véritablement aux décisions en qualité de partenaires. » (Souligné par les banquiers eux-mêmes).

Ainsi les banquiers découvrent la cogestion; les fédérations d'employés pourraient s'en féliciter; mais la cogestion bancaire est d'une autre nature que la cogestion ouvrière. Car les décisions de la Banque Nationale concernent l'intérêt national dans son ensemble. L'association des banquiers voudrait donc que lui soit reconnu le droit officiel d'être cogérante de la politique nationale.

Deuxième exemple. On sait que les émissions d'emprunts étrangers ont été limitées en Suisse, afin de décourager l'exportation de capitaux et de freiner la hausse du taux de l'intérêt. (Il y eut de notables exceptions pourtant. On n'a pas oublié les emprunts des compagnies pétrolières, notamment celui de Esso-France au moment du rachat des Raffineries du Rhône.) Or le dernier rapport de l'Association suisse des banquiers relève que les obstacles dressés devant l'émission d'emprunts étrangers n'empêchent d'ailleurs pas les exportations de capitaux par « d'autres voies incontrôlables ». Sur ces voies incontrôlables, le rapport lui-même apporte la prévision suivante : « La moitié des emprunts libellés en diverses monnaies, totalisant 5 milliards de francs émis en 1965 en Europe, ont été placés par les banques suisses », (sans que, hélas pour elles, elles aient pu encaisser les commissions qui reviennent aux banques qui prennent en charge l'emprunt; voyez donc

Troisième exemple. On n'ignore pas que la décision de supprimer l'impôt sur les coupons fut prise (perte: quelque 100 millions pour la Confédération) à un moment où les difficultés financières de la caisse fédérale étaient prévisibles. C'était un beau cadeau fait à la fortune. Mais les banques elles aussi y trouvaient leur avantage. L'impôt sur les coupons les empêchait de participer aux syndicats internationaux de banques lançant des emprunts sur les marchés euro-

péens. Désormais l'obstacle est levé. Un consortium s'est immédiatement constitué; il comprend les cinq grandes banques suisses auxquelles s'adjoignent un groupement de banquiers privés genevois et zuricois. Certes, il faudra obtenir l'autorisation de la Banque nationale avant de pouvoir placer ces emprunts sur le marché suisse. Mais on présume sa bienveillance. L'Union de Banque suisse écrit en effet : « Actuellement le consortium de banques envisage de participer à différents emprunts internationaux de premier ordre pour des montants qui atteindraient dans chaque cas la contre-valeur de 10 millions de dollars au maximum ». C'est beaucoup dans l'état actuel du marché de l'argent en Suisse. Le taux de l'intérêt n'est donc pas sur le point de baisser en Suisse! Une motion sera développée devant les Chambres pour qu'elles reviennent sur leur décision de supprimer l'impôt sur les coupons. Après le communiqué des banques suisses, qui croit à ses chances de succès ?

consulter des citoyens de l'étranger qui n'auraient pas à subir les conséquences des lois sur lesquelles ils se prononceraient? En revanche, si la structure de la Confédération est remise en cause, si la Constitution est modifiée, il serait, semble-t-il, légitime de consulter l'ensemble des citoyens suisses, quelle que soit leur résidence, puisque leur qualité de Suisse risque d'en être modifiée.

Ce principe a donc été admis par la majorité du peuple et à l'unanimité des Cantons.

Ce qui est curieux, c'est que personne (à notre connaissance) n'ait fait un rapprochement avec le problème que posent les Jurassiens. On sait qu'ils demandent, pour le jour où la question de l'autonomie du Jura sera soumise aux Jurassiens, que ceux de l'extérieur puissent être, aussi, consultés sur cette question fondamentale entre toutes. Cette prétention était jusqu'ici contestée.

Mais l'analogie avec le nouveau droit fédéral est évidente; l'article constitutionnel sur les Suisses de l'étranger, approuvé par tous les Cantons, Berne y compris, deviendra une pièce du plaidoyer jurassien.

Lendemain de votations

La double consultation du peuple suisse (initiative pour intensifier la lutte contre l'alcoolisme; article constitutionnel sur les Suisses de l'étranger) mérite quelques remarques. Tout d'abord, on oublie que les citoyens ont la possibilité d'user du droit d'initiative de deux manières : la demande peut revêtir la forme d'une proposition conçue en termes généraux ou celle d'un projet rédigé de toutes pièces. (L'initiative des indépendants était du premier type). La procédure n'est pas la même dans les deux cas. Lorsqu'il s'agit d'un texte précis, « rédigé de toutes pièces » (article 121 de la Constitution fédérale), il est soumis pour approbation ou refus au peuple et aux Cantons. C'est la pratique courante. Mais lorsqu'il s'agit d'une initiative « concue en termes généraux », seule la « majorité des citoyens » est exigée pour que le principe soit admis; ensuite, compte tenu de l'avis préalable du peuple, les Chambres sont tenues de légiférer et, enfin, une fois le texte rédigé entièrement, peuple et Cantons sont consultés pour ratification.

Ces ressources de la procédure en matière d'initiative sont généralement ignorées. C'est regrettable, car l'initiative rédigée en termes généraux mériterait un meilleur usage.

Un exemple vient d'emblée à l'esprit. L'initiative de l'Union syndicale et du Parti socialiste contre la spéculation foncière. De quoi s'agissait-il ? D'obliger les Chambres à légiférer, et, en cas de refus, d'en appeler au peuple. Une initiative générale aurait suffi. Certes, lorsqu'un parti ou une association ont des raisons de se méfier de la majorité du Parlement, ils peuvent préférer la mettre au pied du mur, la contraindre par un texte précis, ne pas lui laisser la liberté de biaiser. Ce n'est juste qu'en théorie: mais en réalité, tout mouvement qui touche de près au Pouvoir espère avoir l'occasion de négocier l'initiative qu'il lance; il se réserve toujours le droit de la retirer en faveur d'un contre-projet meilleur. Il part donc de l'idée qu'il y aura négociation. Mais s'il se prépare aux marchandages, ne serait-il pas plus normal qu'il lance une initiative qui se contentât de poser la quéstion de principe ?

L'initiative « entièrement rédigée » resterait (avec des chances de succès fort minimes) la ressource des petits partis ou des mouvements qui n'ont pas la possibilité de négocier avec poids à l'échelle fédérale.

Suisses à l'étranger et Jurassiens de l'extérieur

L'article constitutionnel sur les Suisses de l'étranger apportait un seul élément nouveau noyé dans un texte très formel. C'est la possibilité de légiférer pour donner aux Suisses de l'étranger le droit de vote en matière fédérale.

On peut admettre que cette législation se fera attendre longtemps. Pourquoi, disent les opposants,

La presse suisse et la guerre au Vietnam

La presse est un pouvoir. Il est donc naturel que s'organisent les contre-pouvoirs. Une de ces méthodes de contrôle, c'est l'examen scientifique des variantes de l'information à partir d'un même événement.

Que savons-nous de la guerre au Vietnam en lisant la presse suisse? Trois professeurs se sont posé cette question: Urs Jaeggi, qui enseigna la sociologie à l'Université de Berne, un non-conformiste alémanique, qui mit en boule les nerfs de Max Weber pour avoir écrit dans la « Rote Revue » un article intitulé « A la recherche d'une opposition de gauche » et qui a été appellé aujourd'hui à tenir une chaire dans une haute école allemande; il était assisté de MM. Willy Wyniger et Rudolf Steurer.

Dans la masse des quotidiens et hebdomadaires suisses (402), ils en ont choisi sept comme représentatifs soit: la N.Z.Z., la Tagwacht, le Vaterland, le Bund, le Vorwärts, die Tat, Blick et la Weltwoche. Ces journaux furent dépouillés pour la période allant du 1^{er} au 31 janvier 1966. Le résultat de ces travaux a été publié dans le numéro 27 de la collection Polis, des « Editions évangéliques » à Zürich (ce détail à retenir pour fixer une certaine image de la Suisse allemande), sous le titre : « La presse suisse et la guerre au Vietnam ».

Disons d'emblée que l'échantillonnage ne justifie pas le titre. L'absence de la presse romande est une faute grave de méthode; la confrontation aurait été du plus haut intérêt. Les journaux ainsi dépouillés furent critiqués de quatre points de vue : le choix des titres, les dépêches d'agence, l'illustration, les commentaires rédactionnels, et les informations des correspondants. Un exemple de l'intérêt de ce travail : Le 22 décembre 1965, le « New York Times » titrait : « Arrosage américain des champs de riz pour détruire le ravitaillement vietcong. » « Le Monde » du lendemain fournissait la même indication sous le titre : « Les Américains détruisent avec des herbicides les récoltes de riz du Vietcong », et la « National-Zeitung » « Gaz empoisonnés contre les récoltes de riz. » Ce titre précis devenait dans la « Neue Zürcher Zeitung » « Guerre pour le riz ». Et pourtant M. Willy Bretscher, rédacteur en chef de la N.Z.Z., écrivait quant à l'importance des titres : « Il existe dans le journalisme actuel la tendance de sortir de l'événement quotidien n'importe quoi de particulièrement coloré et d'en faire le contenu unique du titre, afin d'avoir un titre accrocheur. Ceci nous ne le voulons pas, car nous ne voudrions pas que le lecteur soit influencé dans un certain sens par le titre

(Suite page 4)